

RENNES METROPOLE
BOURSES DE SOUTIEN A LA MOBILITE « ENTRANTE »
DES DOCTORANTS

APPEL à PROJET
Pour des séjours entre janvier et août 2017

Objectif : Pour être une métropole entreprenante et innovante au rayonnement international renforcé, Rennes Métropole soutient sur son territoire le développement d'un secteur Enseignement Supérieur /Recherche performant et ouvert sur le monde. C'est pourquoi Rennes Métropole accompagne les établissements rennais et leurs équipes de recherche dans le développement de leurs coopérations scientifiques et de leur reconnaissance internationale. Dans ce cadre, Rennes Métropole propose un dispositif de bourses de mobilité à destination des doctorants.

Les demandes de bourses de mobilité sont étudiées au regard de l'intérêt du séjour pour le renforcement des coopérations scientifiques des établissements et de leurs unités de recherche. Une attention particulière est apportée aux ressources du doctorant pour la réalisation de sa thèse. Il peut s'agir de séjours encadrés (cotutelles, codirection...) ou non-encadrés ; de coopérations en cours d'amorçage ou consolidées ; d'un séjour ayant un intérêt pour le développement ou le renforcement d'un axe de recherche particulier d'un laboratoire de recherche ou d'un séjour ayant un intérêt pour les coopérations internationales de l'établissement.

Descriptif du dispositif : Rennes Métropole attribue des bourses de soutien à la mobilité de 800 €/mois à des doctorants étrangers pour des séjours de 3 mois minimum dans un laboratoire de recherche rennais. L'aide est plafonnée à 4 800 € maximum. La bourse sert à couvrir les dépenses engendrées par le séjour du doctorant hors de sa résidence habituelle. Elle est versée à l'arrivée du doctorant dans l'unité de recherche sur présentation d'une attestation d'arrivée et d'une fiche synthétique complétée sur les conditions d'accueil du doctorant hors UE (visa, convention d'accueil ou de cotutelle, couverture sociale ...).

Les critères de recevabilité :

- Etre inscrit en doctorat et effectuer ses recherches dans le laboratoire d'un établissement de recherche étranger ;
- Effectuer un séjour de 3 mois minimum dans un laboratoire d'un établissement de recherche de la métropole, dans le cadre de la thèse ; le laboratoire doit être situé sur le territoire de la métropole ; la bourse est plafonnée à 4 800 € maximum ;
- Bénéficier d'une lettre d'invitation de l'équipe d'accueil ;
- Débuter le séjour dans le laboratoire rennais entre janvier et août 2017.

Constitution du dossier :

- Le formulaire complété ;
- Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de l'équipe d'accueil rennais précisant les conditions et les dates de séjour ;
- La convention de partenariat (dans le cas d'une co-tutelle ou co-direction) ;
- Le RIB du candidat.

Les dossiers seront accompagnés d'un avis motivé du responsable de l'Ecole Doctorale rennais, dans la limite de 5 dossiers par école doctorale.

Le dossier doit être complété en français
Il est à retourner pour le 16 septembre 2016 au secrétariat

des écoles doctorales VAS, SDLM, MATISSE et SHOS

La sélection des candidats sera communiquée par Rennes Métropole
En novembre 2016